



2010-04-30

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE

### LES AFFAIRES MUNICIPALES

[www.ste-ursule.ca](http://www.ste-ursule.ca)

#### LE MOT DU MAIRE

- Félicitations à la ferme Gyloumard inc. qui s'est méritée le prix jeune entreprise agricole lors de la Soirée des Sommets Desjardins le 24 avril dernier. Félicitations à toute la famille Lessard.



- Félicitations au Domaine du Lac des Sœurs, à messieurs Gilles et Carl Dagenais ainsi qu'à madame Josée Landry qui ont reçu le prix coup de cœur de la Municipalité à cette même soirée.



- Les travaux pour le secteur Petit Poste débuteront en juin. S.V.P. soyez prudent car il y aura beaucoup de circulation. S.V.P. respectez la signalisation.
- Les travaux du terrain de jeux débuteront dans la semaine du 3 mai et pour tout l'été. Soyez tolérant et prudent. Les bénévoles seront les bienvenus. Vous devez vous enregistrer lorsque vous serez en poste, pour votre protection, nos assureurs nous demandent d'avoir les noms des bénévoles. Tout argent économisé grâce à vous, nous permettra d'améliorer davantage notre terrain de jeux.
- Il y aura cette année une 2<sup>e</sup> édition du Festival country rétro qui se tiendra du 13 au 18 juillet. Soyez de la fête car les profits serviront pour le 175<sup>e</sup> de l'an prochain.
- La saison de balle pour les hommes débutera jeudi 6 mai dès 19h00 à Sainte-Ursule

*Réjean Carle, Maire*

## ABRIS TEMPORAIRES (TEMPO)

Les abris temporaires (tempo) même s'ils servent à autre chose qu'à ranger l'auto et même s'ils sont installées à l'arrière de votre maison, dans le fond de la cour ou n'importe où, **NE PEUVENT PAS** être installées avant le 1<sup>er</sup> octobre et doivent être enlevées au plus tard le 30 avril, **DONC AUJOURD'HUI**, sous peine d'amende.

## LE 175<sup>e</sup> DE SAINTE-URSULE, COMMENT LE VOYEZ-VOUS ?

Le comité des Fêtes du 175e de Sainte-Ursule est à ses premiers balbutiements et nous avons besoin de connaître votre opinion et vos idées sur le déroulement et les activités qui pourraient être organisées lors de ces fêtes qui se dérouleront en 2011. Vous pouvez nous transmettre vos suggestions, directement à la municipalité en déposant votre message dans la boîte aux lettres qui est placé sur le mur extérieur à côté de la porte de l'accès aux personnes à mobilité réduite, ou encore, par courriel, à l'adresse suivante: [ste-ursule@infoteck.qc.ca](mailto:ste-ursule@infoteck.qc.ca) , **avant le 17 mai** prochain.

Merci de votre bonne collaboration et au plaisir de festoyer ensemble. Gilles Lessard

## MOULIN SEIGNEURIAL DE LA CARRIÈRE DIT SAINT-LOUIS

### La Boutique du Moulin#

**1er mai**, c'est l'ouverture officielle de la saison à la Boutique du Moulin. Venez découvrir les nouveautés et créations des artisans de la région. En plus de vous servir du café et des gaufrettes, la radio CH2O sera présente et cueillera vos coupons pour le tirage d'un panier-cadeau d'une valeur de \$50.00. Remplissez le coupon-tirage et déposez-le à la Boutique du Moulin samedi le 1<sup>er</sup> mai. Au plaisir de vous voir ! #

-----#  
Nom#

##

Téléphone#

##

Municipalité#

##

## 2<sup>e</sup> CONCERT ANNUEL DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE VIOLON GENEVIÈVE RENÉ-LAGOTTE

Le samedi 22 mai 2010 à 19h30 à l'Église de Sainte-Ursule. Coût 5.00 \$ pour les personnes de 12 ans et plus et gratuit pour les moins de 12 ans. Pour réservation contacter Marie-Claude Poulette 819-228-0688.

## **MOT DU SERVICE INCENDIE**

Un nouveau règlement portant le numéro 407 concernant la prévention incendie a été adopté le 12 avril dernier, par la municipalité de Sainte-Ursule. Ce règlement stipule :

### **POUR LES FEUX EXTÉRIEURS**

**28.** Nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du directeur.

**29.** Toute demande d'autorisation visée à l'article 28 doit être faite par écrit au service de sécurité incendie de la municipalité, au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'événement.

**30.** Le directeur peut autoriser un feu à ciel ouvert s'il est d'avis que ce feu ne constitue pas un risque pour la sécurité publique.

Pour accorder cette autorisation, il doit considérer les éléments suivants :

- 1° la capacité du requérant à contrôler le feu qu'il entend allumer;
- 2° les caractéristiques physiques du lieu;
- 3° les dimensions du feu et les espaces de dégagement;
- 4° les combustibles utilisés;
- 5° les conditions climatiques prévisibles;
- 6° la disponibilité d'équipement pour l'extinction;

**31.** L'autorisation visée à l'article 28 n'est valide que pour un seul feu à ciel ouvert à moins d'indication expresse à l'effet contraire.

**32.** Nul ne peut alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert qui menace la sécurité publique.

### **POUR FOYER EXTÉRIEUR**

**33.** Nul ne peut utiliser un accélérateur ni aucune matière dérivée ou fabriquée à partir de pétrole ou de ses dérivés dans un foyer extérieur.

**34.** Nul ne peut utiliser un foyer extérieur comme incinérateur à déchets ou autres matières résiduelles.

**35.** Nul ne peut laisser un feu dans un foyer extérieur, sans la surveillance d'un adulte tant qu'il n'est pas éteint de façon à ne pas constituer un risque d'incendie.

**36.** Nul ne peut installer ou utiliser un foyer extérieur situé à moins de trois mètres de tout bâtiment et de toute construction faite de matériaux combustibles.

### **POUR LES PIÈCES PYROTECHNIQUES DESTINÉES AUX EFFETS SPÉCIAUX**

**45.** Nul ne peut utiliser de pièces pyrotechniques destinées aux effets spéciaux sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du directeur.

**46.** Le directeur peut autoriser l'utilisation de pièces pyrotechniques destinées aux effets spéciaux lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- 1° le requérant démontre qu'il est un pyrotechnicien certifié conformément au *Manuel sur les effets spéciaux*, édition 2003, de la Direction de la réglementation des explosifs de Ressources naturelles Canada
- 2° le requérant s'engage, par écrit, à respecter ou à s'assurer que soient respectées les normes et les conditions d'utilisation des pièces pyrotechniques destinées aux effets spéciaux prescrites par le *Manuel sur les effets spéciaux*;
- 3° la demande d'autorisation a été faite au moins 10 jours ouvrables avant la tenue de l'événement pour lequel la demande d'autorisation est faite.

**Se renseigner auprès de votre directeur incendie monsieur Patrick St-Louis (819-697-7425) afin d'obtenir GRATUITEMENT VOTRE PERMIS. Avant d'allumer, pensez-y !**

NOTEZ BIEN QUE DES AMENDES IMPORTANTES SONT PRÉVUES POUR CEUX QUI NE RESPECTERONT PAS CETTE RÉGLEMENTATION.

## COURS DE YOGA

La pratique du yoga peut soulager bien des maux courants comme les douleurs musculaires, le stress, les maux de tête, les troubles digestifs et la constipation, le SPM, l'insomnie et plus encore... Mais il peut surtout vous aider à vous sentir vraiment bien dans votre peau et votre tête. Le cours est à la portée de tous, il s'adresse aux adultes de tous âges, que vous ayez déjà pratiqué le yoga ou non. Si vous êtes curieux, contactez-moi, il me fera plaisir de répondre à vos questions.

Pour informations et inscription : 819-268-6222 ou [nicole@kawabunga.ca](mailto:nicole@kawabunga.ca),

Nicole Lebel (#CTY-1039-731)

Les mercredis soir du 19 mai au 30 juin (7 cours)

coût: 65\$

**yoga 1:** 18h30 à 20h

**yoga léger:** 20h à 21h30

lieu: Cour de l'école Rinfret, Sainte-Ursule lors de beau temps, si pluie dans le gymnase

## GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

**- Un permis est obligatoire si vous faites des rénovations, de la démolition ou de la construction. Téléphonnez au bureau municipal 819-228-4345. L'inspecteur a 30 jours pour l'émettre.**

Le balai mécanique passera dans les rues dans quelques jours et notre personnel balaiera les trottoirs. Mais, si vous décidez de commencer avant, faites seulement des petits tas le long des trottoirs, sinon le balai mécanique doit passer plusieurs fois pour réussir à tout ramasser. (Plus il passe, plus cela vous coûte cher) Merci beaucoup !

## PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE VOUS ÊTES VERT, MAIS ÊTES-VOUS BLEU ?

Le vert est définitivement en vogue en ce moment, mais qu'en est-il du bleu? Cette année, la municipalité de Sainte-Ursule participe au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) qui propose de mettre le bleu au goût du jour. Pour ce faire, les citoyens sont invités à poser des gestes au quotidien pour diminuer leur consommation d'eau potable. Que ce soit de troquer le boyau d'arrosage contre le balai ou d'utiliser des dispositifs réducteurs de débit dans la salle de bain, tous les moyens sont bons. Du 25 mai au 13 août prochain, la municipalité de Sainte-Ursule passe au bleu!

Nous vous invitons à vous renseigner sur ce programme afin d'en apprendre davantage sur la consommation quotidienne d'eau potable et sur ce que vous pouvez individuellement faire pour contribuer à la préservation de cette richesse. De plus, surveillez la visite du PEEP près de chez vous et les documents d'information qui seront disponibles.

Pour soutenir le programme et démontrer votre engagement envers l'économie d'eau potable, vous pouvez également joindre le groupe Facebook et participer à la Journée Compte-gouttes qui se déroulera le 15 juillet prochain. Pour plus d'information, visitez le [www.reseau-environnement.com/peep](http://www.reseau-environnement.com/peep)



## **PANNES D'ÉLECTRICITÉ À STE-URSULE**

### **HYDRO-QUÉBEC MET EN PLACE DES MESURES D'AMÉLIORATION DU SERVICE**

Le 6 avril dernier, la municipalité de Sainte-Ursule rencontrait les représentants d'Hydro-Québec pour leur remettre en mains propres la pétition signée récemment par les citoyens concernant la distribution du service d'électricité dans la municipalité et notamment les pannes qui les affectent.

Déjà informés de la situation vécue par les Ursulois, les représentants de la Société d'État ont fait preuve d'ouverture et se sont présentés à la municipalité avec un plan d'action déjà établi.

Statistiques en mains, ils ont clairement démontré que le centre de Ste-Ursule, c'est-à-dire le village subit plus de pannes d'électricité que le reste de la municipalité.

Selon les analyses d'Hydro-Québec, les vents et les arbres sont la principale cause de pannes. Pour éviter de telles situations, Hydro-Québec met de l'information à la disposition de ses clients. En visitant le site [www.hydroquebec.com/arbres](http://www.hydroquebec.com/arbres), chaque citoyen peut trouver les renseignements pertinents pour l'aider à choisir quelle essence d'arbres plantés à proximité des lignes électriques. Le site offre un outil facile et pratique pour choisir son arbre. Il informe aussi les visiteurs sur les secteurs qui feront l'objet d'élagage au cours de l'année en cours et de l'année suivante. Le site d'Hydro-Québec est à visiter pour en apprendre plus sur le bon voisinage entre les fils électriques et les arbres.

#### **Des solutions seront apportées**

Afin d'améliorer la qualité du service et diminuer la durée des interruptions, Hydro-Québec a informé les élus municipaux qu'elle mettra en place les mesures d'amélioration suivantes.

Tout d'abord, à compter de cette année, les résidents du village, alimentés par une ligne de distribution provenant du Poste Charrette, seront transférés sur une autre ligne provenant celle-là du Poste Grand-Pré à Trois-Rivières et ce, afin d'augmenter la fiabilité du service. Cette mesure sera en vigueur de la mi-mars au début décembre soit neuf mois par année. Ce transfert deviendra une mesure permanente dès que le Poste Grand-Pré aura fait l'objet de travaux permettant d'augmenter sa capacité, ce qui devrait être fait par Hydro-Québec dans un horizon de cinq à six ans.

Dès l'automne 2010, Hydro-Québec procédera à l'installation d'équipements télécommandés (interrupteurs et disjoncteur) sur son réseau. Ceci permettra de rétablir plus rapidement le service en cas de pannes puisque cette opération de rétablissement sera habituellement effectuée par automatisme, c'est-à-dire sans nécessiter le déplacement d'une équipe de monteurs sur place.

D'autre part, Hydro-Québec procède déjà, sur une base régulière, à l'entretien des arbres qui se trouvent sous ses lignes de distribution. Ce programme d'entretien et d'élagage se fait par cycle. Le dernier cycle effectué dans la municipalité l'a été en 2005 et 2006. Le prochain cycle prévu par les équipes d'Hydro-Québec sera réalisé en 2011 et 2012 ce qui aura pour effet de diminuer les risques de pannes causées par des branches d'arbres sur les fils.

Finalement, la Société d'État dispose également d'un programme d'inspection et d'entretien de son réseau. Elle surveille son état en permanence et veille à y apporter régulièrement les correctifs nécessaires à son bon fonctionnement. Ce programme se poursuit sur une base continue afin de s'assurer la qualité de son réseau.

Hydro-Québec remercie le maire de Ste-Ursule, Réjean Carle, de lui avoir permis de présenter à la municipalité les différents éléments de son plan d'action. Hydro-Québec mettra tout en œuvre pour apporter les correctifs nécessaires à la qualité du service.

## DESJARDINS – JEUNES AU TRAVAIL 2010

Dans le but de développer l'employabilité d'un(e) jeune adulte de Saint-Justin, Sainte-Ursule ou Saint-Édouard-de-Maskinongé en lui donnant l'occasion de vivre une première expérience de travail, le Carrefour jeunesse-emploi MRC de Maskinongé et la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie vous présentent le projet :

Pour un employeur de Sainte-Ursule, on recherche un(e) :

### **Commis-caissier(ère) d'épicerie**

#### **Responsabilités**

- Répondre aux clients
- Opérer la caisse enregistreuse et emballer
- Faire la mise en marché des produits sur les tablettes
- Effectuer l'inventaire
- Préparer les spéciaux pour les circulaires

#### **Exigences**

De base :

- Être âgé(e) entre 15 et 18 ans et demeurer à Saint-Justin, Sainte-Ursule ou Saint-Édouard-de-Maskinongé
- Être à la recherche d'une première expérience de travail significative
- Posséder un compte à la caisse populaire Desjardins

Spécifiques :

- Responsable et sociable
- Souriant
- Être en bonne forme physique

#### **Conditions de travail**

- La durée de l'emploi sera de six semaines comprises entre le 24 juin et le 20 août 2010
- La semaine de travail sera de 30 heures
- La rémunération sera de 9,50 \$ / heure, en plus des avantages sociaux

Toute personne intéressée à poser sa candidature pour cet emploi devra remplir l'offre de service du Carrefour jeunesse-emploi disponible (à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, au Carrefour jeunesse-emploi MRC de Maskinongé et dans les écoles secondaires) **au plus tard le 7 mai 2010 à midi**, à l'adresse suivante :

Carrefour jeunesse-emploi MRC de Maskinongé

Desjardins – Jeunes au travail 2010

Réf. : Commis-caissier(ère) d'épicerie, Sainte-Ursule

401, avenue Saint-Laurent, Louiseville (Québec) J5V 1K4

Tél. : 819-228-0676 Téléc. : 819-228-0674

## CHERCHONS PHOTOS « DE LA VIE DE JADIS » À STE-URSULE

Cherchons photos « de la vie de jadis » à Sainte-Ursule. La crèmerie, la cardeuse et autres... Si vous avez vu l'Exposition vous savez davantage ce que nous cherchons. Si vous avez des photos, partagez-les et elles ne resteront pas dans l'oubli. Huguette St-Antoine Lessard : 228-3638, Monique Charest : 228-0828

## INFORMATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- **Voyez les nouveautés sur notre site internet [www.ste-ursule.ca](http://www.ste-ursule.ca) :**

\*Une station de météo personnelle de Sainte-Ursule, une gracieuseté de Marc-Olivier Harvey résidant de Sainte-Ursule. Merci ! Monsieur Harvey.

- **Demande spéciale :**

Etes-vous fier de vivre à Sainte-Ursule ? Êtes-vous fier de votre maison, de votre cour, de votre balcon ? alors, s'il-vous-plaît faites le ménage ! allez porter les encombrants au site situé au Parc industriel au 760, avenue Deveault à Louiseville : vos huiles usées, batteries, peinture, pneus, matériaux de construction, bonbonne propane, meubles et électroménagers,.... du jeudi au samedi de 9h30 à 16h30 au nouvel écocentre qui est situé dans le Parc industriel régional à Louiseville au 760, ave. Deveault.

Et les véhicules hors d'usage vont à la cour à ferraille. PAS DANS LE FOND DE VOTRE COUR, ENCORE MOINS DANS LE CHAMPS, ça fondra pas au printemps de toute façon et ça donne une mine épouvantable à votre propriété ou à celle que vous louez !

- **Des nouvelles de la marche « Relais pour la Vie » du 12 juin prochain au Parc des Chutes de Sainte-Ursule, de 19h00 PM à 7h00AM :**

Je tenais à vous dire que « L'Équipe municipale » est complète avec 11 marcheuses et marcheurs. Nous avons aussi une bénévole. Merci à ces personnes.

Nous aurions besoin d'autres bénévoles pour les préparatifs de cette nuit extraordinaire. Vous pouvez aussi vous former des équipes de marcheurs. Vous pouvez simplement faire un don. Venez me voir au bureau municipal ou allez sur le site internet [www.cancer.ca/relais](http://www.cancer.ca/relais) pour plus de détails.

- **Magnifique spectacle de baladi du 10 avril 2010 !**

Quel spectacle extraordinaire ! Une vingtaine de jolies femmes et jeunes demoiselles nous ont épatés par les danses orientales et gitanes ; le tout orchestré par leur professeur, madame Ginette Despins ! Ce sont des talents de chez nous qu'il fait bon voir s'exécuter sur scène. Félicitations à toutes et au plaisir de vous revoir au prochain spectacle.

Pour celles qui voudraient apprendre ces belles danses, surveillez la publicité à l'automne, car Madame Despins donnera à nouveau des cours au centre communautaire.

## PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL – 12 AVRIL 2010

- ✂ Demande subvention au Député pour travaux d'investissement en voirie.
- ✂ Adoption de règlements applicables par la Sûreté du Québec
- ✂ Adoption de règlements sur la sécurité incendie
- ✂ Adoption du règlement d'emprunt pour l'assainissement des eaux usées

## DATE - ORDRE DU JOUR - PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion publique du Conseil municipal aura lieu lundi le 3 MAI 2010 à 20h00.

- ✂ Nomination du maire suppléant de mai à novembre 2010.
- ✂ Demande de soumissions pour la prochaine saison d'entretien des chemins d'hiver
- ✂ Mandat pour la surveillance des travaux d'assainissement au « Petit Poste »

Votre Conseil municipal



PDL#5343#

Dim.	Lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3 Conseil municipal	4 Récupération	5	6	7 Ordures	8
9	10	11	12 MRC de Maskinongé	13	14 Ordures	15
16	17	18 Récupération	19	20 Régie d'aqueduc	21 Ordures	22
23	24 Bureau fermé	25	26	27	28 Ordures	29
30	31					

**\*\*\*\* Veuillez prendre note que les ordures sont ramassées à chaque semaine depuis le 15 avril dernier.**